



SAINT-CERGUES

COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2014

**PRESENTS :** Mmes M. G. DOUBLET.-D.COTTET - R.BOSSON - M.BRIFFAUD - J-M.PEUTET – P.BURNIER – M.C. BALSAT – E.FEVRIER - B. SOFI - J-M COMBETTE - G.LYONNET – F.MOUCHET - G.LEONE DE MAGISTRIS – A.BARATAY - M.WIRTH - C.MOUCHET - K. AILLAUD - S. BONNARD – F.SOUFFLET

**ABSENTS:** B.DONSIMONI

**PROCURATIONS :** C.SCHNEIDER à E. FEVRIER - J.CREDOZ à R. BOSSON - A.ZAMENGO à G. DOUBLET

Assiste : Mme Stéphanie BONNET-BESSON, DGS,

Monsieur le Maire a ouvert la séance du Conseil municipal à 20h00. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 2 points sont à rajouter concernant un avis la géothermie dans le cadre de l'enquête publique et une modification sur une délibération prise car il y a un changement sur un nom de famille. Le conseil municipal valide l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

**1°) Approbation du compte-rendu du 25 septembre 2014**

Le conseil municipal approuve ce compte-rendu après une remarque de Mme COTTET concernant la réunion sur la Taxe Foncières des propriétés Foncières Non Bâties. En effet, il a été noté « Les terrains à construire verront une augmentation de 20 % de leur valeur locative à laquelle s'ajoutera un forfait de 5 € par m<sup>2</sup> de la valeur locative pour la première année puis 10 % la seconde. », il s'agit de **10 €** et non 10 % pour la seconde année et les suivantes.

**2°) Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance désigné au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :**  
Jean-Marc PEUTET

**3°) informations, actualités sur les commissions communales, intercommunales, structures intercommunales :**

**Mme D.COTTET:**

-Urbanisme : changement de l'instructeur depuis le 15 octobre dernier. M. HEDEVIN a été remplacé par Mme BELLUCCI.

-Commission PLU: prochaine réunion lundi 01 décembre 2014 à 9h00, pour continuer le travail sur le règlement.

Une réunion entre élus afin de discuter des propositions du cabinet LEMAIRE a été prévu le 13 novembre 2014 à 20h00.

**Mme E. FEVRIER :**

-Le 3 octobre dernier, Mme FEVRIER et M. le Maire ont reçu Mme Catherine ABBATI, historienne de Berne dont le grand-père a participé à la construction de la colonie italienne dans les années 30.

-Réunion comités de quartier, le 06 octobre dernier : un point quartier par quartier a été fait, ils ont également parlé des fêtes de quartier et des sapins de Noël.

La prochaine réunion se fera en salle multi média en début d'année prochaine avec la participation de la population.

-Remise des prix des maisons fleuries, le 9 octobre à 20h00 : il y a eu beaucoup de monde (environ 80 personnes, le double de l'année passée). La commission regarde pour faire évoluer ce concours ex : mettre en place des prix d'honneur...

-Exposition « Ecole d'autrefois » : elle s'est déroulée les 25 et 26 octobre et a connu un vif succès. Par conséquent, il est prévu de réitérer cette exposition l'année prochaine.

-Club du 3<sup>ème</sup> Age : un voyage à Gruyère a été organisé par la mairie le jeudi 30 octobre.

Le temps était de la partie et les personnes présentes étaient très contentes de cette sortie.

Ce jour, Mme FEVRIER a commencé de préparer le repas de Noël qui se déroulera à la cantine le 6 décembre prochain. Elle aurait besoin de 4 personnes pour l'aider à servir une quarantaine d'invités.

Mmes et Ms D.COTTET, M-CH BALSAT, J-M PEUTET et R. BOSSON se sont proposés de venir aider.

#### **M. J-M PEUTET :**

-Ruches : un nouvel apiculteur va s'installer sur la commune sur le terrain des Touvières en lisière du bois. Il donnera à la commune 10 % de sa récolte. Cela permettra à la commune de pouvoir avoir assez de pots à offrir aux mariages car le rucher communal ne suffit pas.

-Commission Développement Durable de l'Agglo : il a été discuté de la mise en place de plan climatique pour les Agglo de plus de 50 000 habitants (PAVE, véhicules propres...). C'est un travail sur plusieurs décennies.

-Assemblée générale des communes forestières : elle s'est déroulée le 25 octobre dernier.

Les thèmes discutés ont été les suivants : la gestion des forêts communales avec l'ONF, la volonté de favoriser une filière courte du bois des Alpes.

Il a été question également de la préservation des forêts qui est aujourd'hui financée par une taxe à 2 € l'hectare avec en parallèle une aide de l'Etat mais aujourd'hui celui-ci se désengage et il a été proposé de multiplier la taxe par 7 mais la fédération et les communes présentes n'étaient pas d'accord sur ce principe. Par conséquent, il est proposé de renégocier avec l'Etat mais problème du lobbying de la filière bois qui joue sur le prix du bois à la baisse qui par voie de conséquence impacte également les recettes de l'ONF.

#### **M. R. BOSSON:**

-Eclairage public : l'extinction devait initialement être opérationnelle au changement d'horaires mais il s'avère que le SYANE nous a précisé que la programmation des horloges faisait partie du nouveau contrat avec la SPIE qui débute au 1<sup>er</sup> janvier 2015. De fait, la commune attendra le début d'année afin d'économiser 2000 €, montant du devis pour modifier la programmation des horloges actuelles.

Un problème d'éclairage est survenu autour des bâtiments publics et la SPIE cherche la panne.

-Mode doux secteur des Baraques et Croix de Terret : les plans ont été revus avec GéoProcess et le coût final est chiffré à 243 000 € TTC + 135 000 € TTC d'enfouissement des réseaux secs soit 378 000 € TTC mais des économies sont envisageables de l'ordre de 30 000 € TTC.

Il faudra également penser à l'acquisition de délaissés situés en bord de voirie.

-PAVE : tous les escaliers publics ont été équipés de nez de marche + mise en place de bandes podotactiles.

L'entreprise Vachoux s'engage à intervenir si cela venait à bouger.

Des abaissements de trottoirs seront à prévoir en 2015.

-Local médical : les travaux (électricité, plomberie, cloisons, portes) ont été effectués en 5 jours fin octobre mais un souci est apparu, en termes d'insonorisation. Le plaquiste a été prévenu et il revient le lundi 10 novembre pour faire le point et proposer des solutions.

-Bâtiment multifonctionnel : les travaux ont bien avancé. L'enfouissement de la nouvelle colonne d'eau est terminé et ERDF avait déjà en septembre dévoté son câble. Il ne reste qu'Orange qui n'est pas encore intervenu mais le maître d'œuvre les a relancés.

La grue a été montée en fin de semaine dernière et malgré les grilles de protection, des jeunes sont déjà montés dessus samedi. La gendarmerie est donc intervenue suite à un appel d'une personne habitant dans les immeubles.

M. SCHNEIDER en a informé immédiatement le maître d'œuvre, le SPS et l'entreprise de maçonnerie le lundi pour demander un renforcement des protections ce qui fut fait immédiatement.

-Route des écoles : un certain nombre de parents ont soulevé le problème de la sécurité sur cette route car elle est étroite et les parents ayant des poussettes par exemple ont beaucoup de mal pour passer entre les véhicules stationnés et ceux qui roulent. Le coordonnateur sécurité du chantier avait pourtant validé ce système mais dans la pratique cela n'est pas forcément pratique et sécurisant.

La commune ayant des parcelles (zone Ue) au-dessus de la mairie et de cette route, il est proposé de voir ce qu'il est possible de faire comme parking provisoire en tout venant. Il faudra bien garder la terre végétale de ces parcelles si on venait à intervenir dessus.

La bande actuellement tracée pour matérialiser la zone de stationnement pourrait devenir un cheminement piéton.

A la fin des travaux, il faudra voir si ce parking pourrait être gardé car cela pourrait répondre à notre problème de stationnement.

#### **Mme P. BURNIER :**

-Les entretiens d'évaluation du personnel communal vont s'étaler sur 4 jours, les 13 - 14 - 20 et 21 novembre prochain.

-Commission du personnel : lundi 24 novembre 2014 à 18h30 pour faire le point sur les notations et les demandes des agents.

-repas du personnel et des élus : il aura lieu le vendredi 12 décembre. Rendez-vous à 19h00 au bowling puis buffet à la cantine avec la présence d'un musicien. Un agent pourra récupérer à la mairie avec le nouveau bus les personnes intéressées afin de les emmener au bowling.

#### **M. le Maire :**

-Chasse à l'homme : dimanche 02 novembre, la commune s'est retrouvée encerclée par les forces de l'ordre françaises et suisses (+ de 40 gendarmes et policiers) afin de retrouver deux braqueurs. L'un d'eux a été capturé dans une maison en construction au Bourgeau.

-réunion trimestrielle Police intercommunale et Gendarmerie : encore trop de cambriolages mais moins que l'année passée.

Des renforts sont arrivés et l'effectif est maintenant au complet au sein de la Gendarmerie.

A priori les Gendarmeries d'Annemasse et de Reignier devraient fusionner et il y aura une caserne unique à Reignier : avantage plus d'équipes sur le terrain donc la proximité devrait être préservée.

-Commission Culture de l'Agglo : présentation d'un projet d'Atelier d'artistes à Saint-Cergues. Genève serait intéressée et prête à mettre des fonds dans ce projet (250 000 francs suisses) ainsi que l'agglomération d'Annemasse.

-Réunion CAUE : une journée a été consacrée aux paysages et sa protection. M. le Maire a été appelé à présenter le projet de la commune qui est considéré comme exemplaire.

-Arrivée d'un nouveau médecin au pôle médical : le docteur Malkoeffe a confirmé sa venue et il recherche activement un logement.

-crèche : un gros projet de crèche sur le site d'Altéa comportant 30 berceaux et porté par la Maison Bleue devrait voir le jour d'ici trois ans.

Par conséquent, est-il judicieux de continuer à travailler sur une crèche communale ? Il apparaît que non pour l'instant au vu du coût d'une telle structure. Il vaut mieux acheter des berceaux si besoin et la commune en réservera dans cette nouvelle structure.

Une commission d'attribution sera mise en place et dont la référente sera Mme M-Ch. BALSAT.

-Panneaux de prévention routière : depuis l'installation de notre campagne de panneaux de prévention routière, M. le Maire a fait énormément d'interviews pour la presse écrite, les radios et la télé. Cela a fait le « buzz » sur la toile, notre site et notre compte Facebook sont très lus. L'information est même remontée dans les ministères qui semblent être sensibles à notre démarche.

Le président de la ligue contre les violences routières de la Haute-Savoie est venu ce jeudi en mairie et il souhaiterait organiser un événement départemental sur la sécurité routière à Saint-Cergues.

#### **4°) Délégation de signature à M. le Maire : Néant**

#### **5°) SIFOR : Modifications des statuts.**

Monsieur le Maire expose aux membres présents de l'assemblée délibérante que le SIVU du Foron du Chablais Genevois, suite au déménagement de ses services administratifs doit procéder à une modification de l'adresse de son siège social.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales cela nécessite une modification de l'article 3 des statuts portant sur le siège social du SIVU pour l'Aménagement et l'Entretien du Foron du Chablais Genevois.

Le siège était fixé à la Mairie de Gaillard, Cours de la République – 74240 GAILLARD

Il doit désormais être fixé au 1 Impasse du Môle – 74100 VILLE LA GRAND.

Le conseil municipal valide cette modification des statuts à l'unanimité.

#### **6°) Cession de terrain Vincent JANDOT dit DANJOU/Commune**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en vu de la régularisation foncière du Chemin des Vignes, et vu la demande de rétrocession de parcelle sise au lieudit « Crêt de la Croix », section C n°2246 p

d'une superficie de 1 are 36 appartenant à Monsieur et Madame Vincent JANDOT DIT DANJOU, pour 1 Euro, qu'il est nécessaire de procéder à cette cession.

Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle section C N°2246p d'une superficie de 1 are 36 appartenant à Monsieur et Madame Vincent JANDOT DIT DANJOU, pour 1 Euro.

Il est précisé que l'ensemble des frais sera pris en charge par la commune.

#### **7°) Cession de terrain Fernand BERTHIER/Commune**

M. le Maire fait savoir qu'en vue de la régularisation de l'emprise du réservoir à l'angle de la rue de la Chapelle et de la route de la Maison Blanche et au vu de la demande de rétrocession de parcelle sise au lieudit «La Maison Blanche», section B n° 2949 p d'une superficie de 0 are 08 appartenant à Monsieur Fernand BERTHIER, pour 1 Euro, qu'il est nécessaire de procéder à cette cession.

Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle section B N°2949p d'une superficie de 0 are 08 appartenant à Monsieur Fernand BERTHIER, pour 1 Euro.

Il est précisé que l'ensemble des frais sera pris en charge par la commune.

#### **8°) Cession de terrain Tarcisio MORO/Commune**

Monsieur le Maire fait savoir qu'en vue de la régularisation foncière du Chemin des Corbeilles au nom de Monsieur et Madame Tarcisio MORO et vu la demande de rétrocession de parcelle sise au lieudit « Vignes de Pavillon », section C n°318 p d'une superficie de 0 are 06, n°319p d'une superficie de 0are12, n°320 d'une superficie de 3ares42 appartenant à Monsieur et Madame Tarcisio MORO, pour 1 Euro, qu'il est nécessaire de procéder à cette cession.

Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle section C n°318 p d'une superficie de 0 are 06, n°319p d'une superficie de 0are12, n°320p d'une superficie de 3ares42 appartenant à Monsieur et Madame Tarcisio MORO, pour 1 Euro.

Il est précisé que l'ensemble des frais sera pris en charge par la commune.

#### **9°) Cession de terrain Lotissement Moniaz Sud/Commune**

Monsieur le Maire informe qu'en vue de la régularisation foncière du lotissement de Moniaz Sud au nom de l'Association Syndicale du lotissement Moniaz Sud dont la Présidente est Madame Chantal PERRIN et Vu la demande de rétrocession de parcelle sise au lieudit « Moniaz Sud », section B n°2096 d'une superficie de 9 ares 36 appartenant à l'Association Syndicale du lotissement Moniaz Sud dont la Présidente est Madame Chantal PERRIN, pour 1 Euro, qu'il est nécessaire de procéder à cette cession.

Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle section B n°2096 d'une superficie de 9 ares 36 appartenant à l'Association Syndicale du lotissement Moniaz Sud dont la Présidente est Madame Chantal PERRIN, pour 1 Euro.

Il est précisé que l'ensemble des frais sera pris en charge par la commune.

#### **10°) ONF : Cotisation Volontaire Obligatoire sur Ventes de Bois**

Monsieur le Maire explique que cette cotisation est l'un des moyens de financement de l'ONF.

Cette cotisation dont le taux est fixé à 0,50 % repose sur les recettes de vente de bois de 2012 et 2013 et s'élevant respectivement à 9 522,04 euros et 12 795,92 euros.

L'assemblée délibérante accepte la Cotisation Volontaire Obligatoire dont le taux est fixé à 0,50 % des recettes 2012 et 2013, soit :

- 47,61 € pour l'année 2012
- 63,97 € pour l'année 2013

#### **11°) Indemnité de Conseil en faveur de Monsieur le Trésorier Payeur**

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que l'arrêté du 16 décembre 1983, relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux, prévoit qu'une commune peut allouer une indemnité de conseil.

Outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des communes et de leurs établissements publics, les comptables non centralisateurs du Trésor, exerçant les fonctions de receveur municipal, sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et établissements publics concernés, des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable.

L'indemnité est facultative et personnelle pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante. Néanmoins, celle-ci peut être supprimée ou modifiée à tout moment par délibération spéciale dûment motivée.

Monsieur met au vote cette délibération qui est votée comme suit : 11 voix pour, 10 voix contre et 1 abstention.

**12°) Admission en non valeurs des produits irrécouvrables**

La commune ne pourra pas recouvrer certains produits pour un montant de 21,35 €uros, en recouvrement divers, le Trésor Public ayant engagé toutes les actions possibles de recouvrement.

Le conseil municipal autorise l'admission en non-valeurs des produits irrécouvrables, pour la somme de 21,35 €uros.

**13°) Décision modificative**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder en sections de fonctionnement et d'investissement à des transferts de crédits afin d'approvisionner certains articles de dépenses déficitaires.

Transferts de crédits à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement : voir annexe 1  
L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité les transferts de crédits à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement, en l'occurrence pour les montants indiqués sur le tableau en annexe.

**14°) Investissement – engagement des dépenses avant le vote du budget 2015**

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % du budget primitif de 2014, avant le vote du budget 2015, suivant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % du budget primitif 2014, avant le vote du budget 2015.

**15°) Archives communales : maintenance par le Centre de Gestion 74**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'archiviste du Centre départemental de Gestion interviendra en 2015 afin d'assurer la maintenance des archives communales et il est nécessaire de ratifier une convention.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion afin d'assurer la maintenance des archives communales.

**16°) Biens des Pauvres : désignation des assistants du maire pour le renouvellement des baux**

M. le Maire fait part à l'Assemblée la nécessité de désigner les Assistants du Maire pour la séance d'enchères publiques qui aura lieu le 31 octobre 2015 car un membre du Conseil Municipal ne fait plus partie du Conseil Municipal depuis la dernière élection, soit Monsieur Bernard BALSAT.

L'assemblée délibérante désigne les Conseillers Municipaux, ci-dessous pour assister M. Maire, à l'occasion de ces enchères publiques :

Mesdames D.COTTET, M.BRIFFAUD, M.C. BALSAT

**17°) Cession de terrain à la Commune appartenant à Madame Hélène JACCOUD épouse PINGET – Modifie la délibération n° 2014-06-57, cette parcelle ayant été répertoriée au nom d'un autre propriétaire.**

Monsieur le Maire informe qu'en vue de la demande de rétrocession de parcelle sise au lieudit « la Charrière d'en Haut Nord », section B n°1705 d'une superficie de 3 ares 12 appartenant à Madame Hélène JACCOUD épouse PINGET, le prix étant fixé à un €uro, soit la somme de 312 €uros.

Le conseil municipal accepte la cession de parcelle section B n° n°1705 d'une superficie de 3 ares 12 appartenant à Madame Hélène JACCOUD épouse PINGET, pour un montant de 312 €uros.

Il est précisé que l'ensemble des frais sera pris en charge par la commune.

**18°) Position du Conseil Municipal concernant la demande de permis de recherche dit « Salève » géothermie profonde basse température faite par la société GEOFORON.**

Vu la demande de permis exclusif de recherche dénommé « Permis de Salève » mis en enquête publique par l'Etat du 01 octobre 2014 au 04 novembre 2014 au profit de la société GEOFORON,

La société GEOFORON filiale du groupe FONROCHE a déposé une demande de deux permis exclusifs de recherche géothermiques. Ils couvrent une surface d'environ 300 km<sup>2</sup> et concernent 72 communes entre la frontière genevoise, de Bellegarde à Machilly et Bonneville.

Le premier projet concerne une demande d'autorisation de recherche de gîtes géothermiques haute température pour laquelle une consultation du public a été organisée sur le site internet du ministère de l'Ecologie du 24 juin au 16 juillet 2014 ; le second porte sur l'autorisation de recherche de gîtes géothermiques basse température actuellement en enquête publique du 09 septembre 2014 au 12 novembre 2014.

Ces deux démarches visent, à terme, l'exploitation de gîtes géothermiques pour la production d'électricité, et l'alimentation d'un réseau de chaleur urbain.

Afin d'atteindre les objectifs nationaux et locaux en matière de climat, le développement des énergies renouvelables apparait comme un élément essentiel pour la commune de Saint-Cergues.

Néanmoins la production ou l'exploitation de la géothermie peut avoir des impacts écologiques extrêmement négatifs, compte tenu des technologies de production mises en œuvre actuellement.

La géologie particulière du territoire et la protection absolue qui est due à sa ressource en eau ne permettent pas d'envisager sereinement l'exploitation, en l'état actuel des choses, de cette ressource.

La commune de Saint-Cergues émet donc un avis défavorable à l'attribution du permis de recherche à l'entreprise GEOFORON.

#### **19°) Porter à connaissance au conseil municipal**

**-Risques inondations :** M. BARATAY demande si un point pourrait être fait sur cette thématique. Messieurs le Maire et COMBETTE lui propose de se rapprocher du SIFOR.

#### **-Prochaine séance du conseil municipal fixée au 04 décembre 2014**

La séance est levée à 21 heures 50.

Le secrétaire de séance,

Jean-Marc PEUTET